Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260518-D0652026-DE

Délibération n° 065-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 11 mai 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - — Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Patrick TALLEC - Pierre-Baptiste GELARD - Etienne PROTHON – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET - Vincent LE BOURG

Absents excusés : Antoine GRANNEC –- Nathalie LE MOAL – Floriane BERTHAULT - Gwenn LE DAIN – Eloïse GLOU – Déborah BELEC

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

OBJET : ATTRIBUTION A PHILIPPE LE CAM D'UNE SUBENTION POUR LE VOYAGE PEDAGOGIQUE DE SON FILS

Le Maire informe l'assemblée de la demande de Philippe LE CAM de bénéficier d'une subvention pour le voyage à Nantes de son fils, Jules.

Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à Philippe LE CAM une subvention de 50 euros sur présentation d'une attestation de l'école certifiant que Jules LE CAM a bien participé au voyage et sur présentation d'un RIB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

. Accepte d'attribuer à Philippe LE CAM une subvention de 50 euros pour le voyage pédagogique de son fils, Jules, sur présentation d'une attestation de l'école certifiant que l'élève a bien participé au voyage et sur présentation et d'un RIB.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN 29 (Finistère)